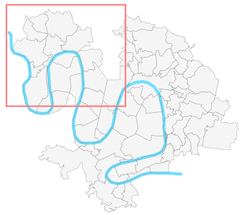
PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

5 - Annexes
TOME 2 - Périmètres divers

Approuvé le 13 février 2020

Mis à jour le 12 juin 2026

Plan n° 1



Echelle : 1:20 000



PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AEROPORT DE ROUEN-BOOS

- Zone A
- Zone B
- Zone C

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRE

- Catégorie 1 : fuseau de 300m
- Catégorie 2 : fuseau de 250m
- Catégorie 3 : fuseau de 100m
- Catégorie 4 : fuseau de 30m
- Catégorie 5 : fuseau de 10m
- Fuseau

PERIMETRES OPERATIONNELS ET PRE-OPERATIONNELS

- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en cours ou à réaliser
- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) achevée
- Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
- Sursis à statuer

Taux de la taxe d'aménagement (part Métropole) :

- 1%
- 10%
- 20%

(5% sur le reste du territoire)

- Bois et forêts soumis au régime forestier
- Raccordement obligatoire au réseau de chaleur
- Droit de préemption urbain : périmètre de protection rapprochée des captages d'eau
- Secteur d'information sur les Sols (SIS)
- Limite communale
- Parcelle cadastrale

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025, ©Droits de l'Etat réservés

EPINAY-SUR-DUCLAIR
SAINT-PAER
SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR
SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE
DUCLAIR
LE TRAIT
BERVILLE-SUR-SEINE
HENOUVILLE
YAINVILLE
ANNEVILLE-AMBOURVILLE
SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE
BARDOUVILLE
CANTELEU
JUMIEGES
LE MESNIL-SOUS-JUMIEGES
YVILLE-SUR-SEINE
QUEVILLON

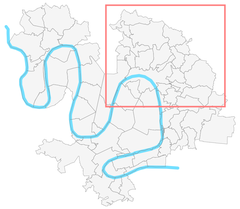
PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

5 - Annexes
TOME 2 - Périmètres divers

Approuvé le 13 février 2020

Mis à jour le 12 juin 2026

Plan n° 2



Echelle : 1:20 000



PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AEROPORT DE ROUEN-BOOS

- Zone A
- Zone B
- Zone C

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRE

- Catégorie 1 : fuseau de 300m
- Catégorie 2 : fuseau de 250m
- Catégorie 3 : fuseau de 100m
- Catégorie 4 : fuseau de 30m
- Catégorie 5 : fuseau de 10m
- Fuseau

PERIMETRES OPERATIONNELS ET PRE-OPERATIONNELS

- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en cours ou à réaliser
- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) achevée
- Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
- Sursis à statuer

Taux de la taxe d'aménagement (part Métropole) :

- 1%
- 10%
- 20%

(5% sur le reste du territoire)

- Bois et forêts soumis au régime forestier
- Raccordement obligatoire au réseau de chaleur
- Droit de préemption urbain : périmètre de protection rapprochée des captages d'eau
- Secteur d'information sur les Sols (SIS)
- Limite communale
- Parcelle cadastrale

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2020, ©Droits de l'Etat réservés

MALAUNAY
LE HOULME
HOUPPEVILLE
ISNEAUVILLE
FONTAINE-SOUS-PREAUX
MAROMME
DEVILLE-LES-ROUEN
MONT-SAINT-AIGNAN
BOIS-GUILLAUME
BIHOREL
RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER
DARNETAL
SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL
ROUEN
CANTELEU
LE PETIT-QUEVILLY
SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS
BONSECOURS
SAINT-AUBIN-EPINAY
LE MESNIL-ESNARD
LE GRAND-QUEVILLY
SOTTEVILLE-LES-ROUEN
AMFREVILLE-LA-MIVOIE
FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE
MONTMAIN

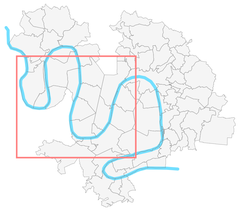
PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

5 - Annexes
TOME 2 - Périmètres divers

Approuvé le 13 février 2020

Mis à jour le 12 juin 2026

Plan n° 3



Echelle : 1:20 000



PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AEROPORT DE ROUEN-BOOS

- Zone A
- Zone B
- Zone C

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRE

- Catégorie 1 : fuseau de 300m
- Catégorie 2 : fuseau de 250m
- Catégorie 3 : fuseau de 100m
- Catégorie 4 : fuseau de 30m
- Catégorie 5 : fuseau de 10m
- Fuseau

PERIMETRES OPERATIONNELS ET PRE-OPERATIONNELS

- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en cours ou à réaliser
- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) achevée
- Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
- Sursis à statuer

Taux de la taxe d'aménagement (part Métropole) :

- 1%
- 10%
- 20%

(5% sur le reste du territoire)

- Bois et forêts soumis au régime forestier
- Raccordement obligatoire au réseau de chaleur
- Droit de préemption urbain : périmètre de protection rapprochée des captages d'eau
- Secteur d'information sur les Sols (SIS)
- Limite communale
- Parcelle cadastrale

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

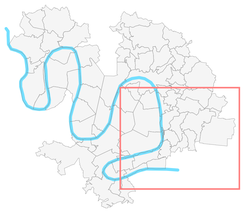
YAINVILLE
ANNEVILLE-AMBOURVILLE
SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE
DEVILLE-LES-ROUEN
BARDOUVILLE
CANTELEU
JUMIEGES
LE PETIT-QUEVILLY
QUEVILLON
LE MESNIL-SOUS-JUMIEGES
YVILLE-SUR-SEINE
LE GRAND-QUEVILLY
SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE
VAL-DE-LA-HAYE
PETIT-COURONNE
SAHURS
HAUTOT-SUR-SEINE
LA BOUILLE
GRAND-COURONNE
MOULINEAUX
LA LONDE

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

5 - Annexes
TOME 2 - Périmètres divers

Approuvé le 13 février 2020

Mis à jour le 12 juin 2026



Plan n° 4

Echelle : 1:20 000



PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AEROPORT DE ROUEN-BOOS

- Zone A
- Zone B
- Zone C

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRE

- Catégorie 1 : fuseau de 300m
- Catégorie 2 : fuseau de 250m
- Catégorie 3 : fuseau de 100m
- Catégorie 4 : fuseau de 30m
- Catégorie 5 : fuseau de 10m
- Fuseau

PERIMETRES OPERATIONNELS ET PRE-OPERATIONNELS

- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en cours ou à réaliser
- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) achevée
- Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
- Sursis à statuer

Taux de la taxe d'aménagement (part Métropole) :

- 1%
- 10%
- 20%

(5% sur le reste du territoire)

- Bois et forêts soumis au régime forestier
- Raccordement obligatoire au réseau de chaleur
- Droit de préemption urbain : périmètre de protection rapprochée des captages d'eau
- Secteur d'information sur les Sols (SIS)
- Limite communale
- Parcelle cadastrale

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

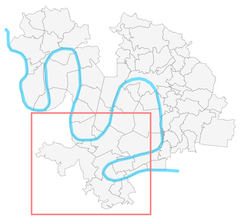
PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

5 - Annexes
TOME 2 - Périmètres divers

Approuvé le 13 février 2020

Mis à jour le 12 juin 2026

Plan n° 5



Echelle : 1:20 000



PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AEROPORT DE ROUEN-BOOS

- Zone A
- Zone B
- Zone C

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRE

- Catégorie 1 : fuseau de 300m
- Catégorie 2 : fuseau de 250m
- Catégorie 3 : fuseau de 100m
- Catégorie 4 : fuseau de 30m
- Catégorie 5 : fuseau de 10m
- Fuseau

PERIMETRES OPERATIONNELS ET PRE-OPERATIONNELS

- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en cours ou à réaliser
- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) achevée
- Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
- Sursis à statuer

Taux de la taxe d'aménagement (part Métropole) :

- 1%
- 10%
- 20%

(5% sur le reste du territoire)

- Bois et forêts soumis au régime forestier
- Raccordement obligatoire au réseau de chaleur
- Droit de préemption urbain : périmètre de protection rapprochée des captages d'eau
- Secteur d'information sur les Sols (SIS)
- Limite communale
- Parcelle cadastrale

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2023. ©Droits de l'Etat réservés

VAL-DE-LA-HAYE
SAHURS
HAUTOT-SUR-SEINE
LA BOUILLE
MOULINEAUX
GRAND-COURONNE
PETIT-COURONNE
SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
OISSEL
TOURVILLE-LA-RIVIERE
LA LONDE
ORIVAL
CLEON
FRENEUSE
SAINT AUBIN-LES-ELBEUF
CAUDEBEC-LES-ELBEUF
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF
ELBEUF